

## Ouvrier Forestier et/ou bûcheron

L'ouvrier forestier est salarié d'une entreprise pour laquelle il assure des activités liées aux travaux de bûcheronnage et/ou de sylviculture.

### LE MÉTIER

#### Activités principales

##### L'ouvrier forestier

Il réalise les différentes opérations préalables à la plantation des essences forestières. Il assure la plantation ainsi que l'entretien des parcelles (dépressage, débroussaillage, élagage, balivage ...). Il peut être amené à réaliser l'abattage des arbres. Il peut participer à des actions d'entretien et de préservation des milieux naturels, des abords d'infrastructures, mais aussi à l'aménagement de structure d'accueil du public.

##### Le bûcheron

Il est spécialisé dans les opérations d'abattage et de façonnage des arbres. Il répond à des impératifs de production (délais, volume de bois coupé ...) en appliquant les règles de sécurité et dans le respect de l'environnement. Il peut être amené à travailler en interactivité avec les engins forestiers présents sur le chantier.

#### Vie professionnelle

-Lieux de travail : en forêt

-Conditions de travail : Les conditions d'exercice sont liées à l'évolution des salariés en milieu extérieur, quelles que soient les saisons. Sur les chantiers, l'isolement est souvent un facteur dont il faut tenir compte pour l'exercice de ces métiers.

Les salariés qui effectuent les différentes opérations sylvicoles ou d'exploitation forestière doivent faire preuve d'une bonne condition physique. Le port des équipements de protection individuelle est une obligation en toute circonstance.

Le développement des nouvelles technologies de communication (informatique embarquée, GPS, logiciel de cartographie..) nécessite dans certains cas, la maîtrise des savoirs de base dans ces domaines.

#### Le métier au sein de notre territoire

L'ouvrier forestier est salarié d'une entreprise de travaux forestiers ou de l'Office National des Forêts. Après quelques années d'expériences, il peut devenir chef d'équipe. Certains peuvent faire le choix de devenir des conducteurs d'engins forestiers après une formation adéquate.

### L'ACCÈS AU MÉTIER

**Centres d'intérêt** : la forêt, le bois

**Aptitudes nécessaires** : une bonne condition physique, aimer travailler en extérieur, apprécier la nature

**Formation**

En formation initiale scolaire : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA) Travaux forestiers ou Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles (BEPA) Travaux forestiers

En formation continue : Brevet Professionnel Agricole (BPA) Travaux forestiers